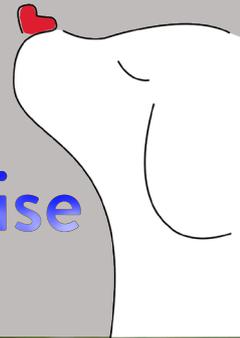




CHIENS GUIDES
GRAND SUD OUEST

LA FORCE D'UNE ÉQUIPE
Alienor - Bordeaux

Accueil d'un élève chien guide en entreprise



 236 avenue Marcel Dassault
33700 Mérignac

 05 56 47 85 15

 chiens.guides@alienorsudouest.fr

 www.chiensguides-alienor.com

Ce document est à destination des entreprises. Il présente en quoi consiste l'accueil d'un élève chien guide et liste les questions que cela soulève. Ce guide a pour but d'aider les entreprises dans la démarche d'accueil d'un élève chien guide et donne les informations essentielles pour répondre à une telle demande.

1.1

L'Association Chiens Guides Grand Sud Ouest - Aliénor Bordeaux

L'Association est reconnue d'Assistance et de Bienfaisance.

Elle est affiliée à la Fédération Française des Associations de Chiens Guides (FFAC) reconnue d'utilité publique, ainsi qu'à la Fédération Internationale des Chiens Guides d'Aveugles.

Elle a pour vocation d'éduquer des chiens guides et de les remettre gratuitement aux personnes déficientes visuelles.

21 salariés dont 13 professionnels du chien et de la déficience visuelle, ainsi que 150 bénévoles dont 40 familles d'accueil à temps plein, permettent la remise d'environ 20 chiens par an.

1.2

Le cursus du chien guide

Naissance

Au CESECAH (Centre d'Etude, de Sélection et d'Élevage de Chiens guides d'Aveugles et autres Handicapés)

0
mois

Eveil précoce des chiots au sein du CESECAH

2
moisSociabilisation.
Confrontation à toutes les situations : ville, campagne, magasins, entreprises...7
mois

Séjours réguliers à l'école. Apprentissage continu et évolutif. Importance de prolonger l'immersion en milieux ordinaires.

Pré-éducation

Evaluation du chien à l'école avec la famille d'accueil, l'éducateur référent et la directrice technique.

Petite enfance

Placement en famille d'accueil bénévole.
Suivi effectué par un éducateur référent professionnel.

Attribution
Remise

Evaluation du chien à l'école avec la famille d'accueil.

14
mois

Apprentissage de toutes les techniques nécessaires à la mission. Certificat d'aptitude au guidage en fin d'éducation.

20
mois

Remise à la personne déficiente visuelle lors d'un stage de 15 jours. Suivi du chien par l'éducateur. Le chien guide est GRATUIT

Éducation

Test de passage en éducation.
Prise en charge par l'éducateur référent pour une durée de 6 mois environ.

L'Association Chiens Guides Grand Sud Ouest - Aliénor Bordeaux

L'accueil d'un futur chien guide en entreprise s'effectue de ses 2 mois à ses 15 mois. Durant cette période de socialisation, le chien doit accompagner sa famille d'accueil partout.

Ainsi il est amené à rencontrer tout type de situation (ex : transports en commun, commerces). Le chien se rend sur le lieu de travail de sa famille d'accueil comme il le fera avec son futur maître déficient visuel.



Préparation du projet

Un éducateur de l'Association effectue une visite du lieu de travail avec la future famille d'accueil. Il donne les conseils nécessaires pour le lieu de repos et les besoins du chien.

Il peut à cette occasion répondre aux questions éventuelles de l'entreprise (direction, collègues de bureau) si le rendez-vous est prévu à l'avance.



Place du chien sur le lieu de travail

Un endroit précis sera attribué au chien, délimité par un tapis etc. Le chiot doit apprendre progressivement à y rester tranquille, quels que soient les événements dans le bureau (allées et venues des collègues, nouveaux arrivants, bruits spécifiques, etc).

La famille veille à ce que le chien ne sollicite pas l'attention des personnes autour de lui. De même, les employés de l'entreprise ne doivent pas se précipiter sur le chien, afin qu'il ne s'habitue pas à être le centre de l'attention.



Suivi

La formation de la famille d'accueil est assurée par un éducateur de l'Association. Il suit régulièrement l'évolution du chien, conseille et répond aux différentes questions.

Ce suivi est fréquent durant les premiers mois du chiot, et s'effectue en semaine sur les heures de travail de l'éducateur.

Une demi-journée par mois est consacrée à une séance de travail collective à l'Association. Le planning est établi à l'année, et la famille peut anticiper son absence du lieu de travail.

La famille doit assister à 10 séances collectives durant le cursus du chien guide.



Propriété

Le chien est la propriété de l'Association. En cas de problème grave et à tout moment, celle-ci a la possibilité de retirer la garde du chien à la famille d'accueil.

Pourquoi accueillir un chien guide ?



Comblent un manque de familles d'accueil

Les familles d'accueil sont un maillon indispensable à la chaîne de solidarité allant de la naissance du chien à sa remise.

Toute personne désireuse de devenir famille d'accueil monte un dossier de candidature auprès de l'Association. Celui-ci n'est validé qu'avec l'accord de l'employeur dans le cas d'une famille en activité.

Accueillir un élève chien guide au sein de l'entreprise permet de répondre aux besoins de l'Association et des personnes en situation de handicap.



Mener une démarche sociale

L'accueil d'un élève chien guide par l'entreprise s'inscrit dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) pouvant être valorisée.

En effet, accueillir un tel chien sensibilise au handicap visuel et constitue une aide à l'insertion professionnelle des personnes qui en souffrent.

Des actions de communication et de sensibilisation sur le sujet peuvent être menées au sein de l'entreprise.

Ainsi, en mettant en avant l'accueil du chien guide et son apport pour le déficient visuel, elle bénéficie d'une image positive auprès des employés comme des personnes et entités externes.

De plus, l'entreprise accueillant un élève chien guide est préparée dans l'éventualité de recevoir une personne déficiente visuelle accompagnée de son chien, visiteur ou employé.



Bienfaits au sein de l'entreprise

La présence d'un chien dans un espace de travail est reconnue pour ses bienfaits sur les employés : diminution du stress, contribution à une ambiance de travail agréable, le chien est un vecteur de lien social fédérant les employés autour d'une « mascotte ».

2.3

Principales questions soulevées

Accès sur le lieu de travail et restauration, la loi

Les chiens guides dans les locaux de l'entreprise affectés à l'ensemble du personnel (accueil, réception, locaux de restauration, espaces de repos, lieux de passage, etc.), aux locaux de travail, aux salles de réunion ou de formation, ne peuvent être interdits par l'employeur.

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.



Les chiens guides ou d'assistance ont libre accès, sans muselière ni facturation supplémentaire, aux transports en communs, lieux publics, locaux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative.

Cette loi d'accessibilité des chiens guides ou d'assistance s'applique aussi aux élèves chiens guides. Une ordonnance du 26 septembre 2014 a élargi la loi de 2005 :

« Art. 88. - L'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité (...), de la carte de priorité pour personne handicapée (...) ou la personne chargée de leur éducation pendant toute leur période de formation. »



Identification

Le chien est identifié à l'aide d'un procédé légal reconnu par le Ministère de l'agriculture. Il est muni d'un certificat national d'identification de chien guide en cours d'éducation.

Dans l'enceinte de l'entreprise, il porte un dossard bleu permettant de l'identifier. Le service de sécurité peut mettre en place s'il le désire un badge d'accès au nom du chien.

La famille d'accueil est quant à elle munie d'une carte de famille d'accueil de chien guide.



Restaurant d'entreprise

La famille pourra être amenée à demander de l'aide à ses collègues dans la gestion des plateaux repas. Un temps d'adaptation sera sans doute nécessaire afin que humain et chiot adoptent l'attitude idéale.

Il est toujours possible de demander conseil à l'éducateur référent.

Hygiène

La famille d'accueil est tenue de veiller à ce que le chien n'occasionne pas de gêne.



Besoins

L'apprentissage de la propreté est la priorité lorsque la famille accueille le chien. Elle le sort régulièrement (au moins toutes les 2 heures les premières semaines) afin d'obtenir les besoins, qu'elle ramasse le cas échéant. Elle nettoie le sol en cas de petit accident en intérieur.



Suivi sanitaire

La famille d'accueil veille à la bonne hygiène du chien (brossages réguliers). Celui-ci fait l'objet d'un suivi sanitaire rigoureux : anti parasitaires, vermifuges, vaccins. Tout est consigné dans le carnet de suivi.



Allergies

L'allergie au chien existe bien que peu fréquente. La présence d'employés amenés à côtoyer le chien régulièrement, et suffisamment pour occasionner une gêne, doit être décelée avant l'arrivée du chien.

Des solutions peuvent alors être envisagées (changement de bureau si l'interaction entre employés est régulière, éloignement du chien si elle est ponctuelle ou de courte durée).

Environnement



Appréhension

Outre l'aspect hygiénique, la présence du chien peut impacter des employés qui auraient une peur voire une phobie des chiens. Leur avis doit être pris en considération.



Assurances

En ce qui concerne d'éventuels dommages causés à autrui ou sur du matériel, la responsabilité incombe à la personne qui a la garde du chien (la famille d'accueil).

Cette dernière déclare le chien à son assurance responsabilité civile et fournit une attestation à son entreprise.

L'assurance couvre les dommages causés par le chien sur un tiers et sur le matériel.



Comportement des employé·e·s

Le comportement à indiquer aux employés est le suivant :

→ ne pas se précipiter sur le chien, le caresser, attirer son attention, l'inciter au jeu.

→ toujours demander l'accord de la famille d'accueil avant d'avoir une interaction avec le chien.

→ ne jamais donner à manger au chien.



Mise en place des démarches

Les points évoqués dans ce document sont repris dans le tableau suivant. Il résume les démarches pouvant être mises en place au choix de l'entreprise. Le responsable de l'action peut varier en fonction de l'organisation de l'entreprise, et l'Association peut intervenir si besoin.

Famille d'accueil

- S'assurer que les collègues amenés à côtoyer le chien ne seront pas gênés par sa présence (phobies, allergies)
- S'assurer que l'agencement du bureau est compatible avec la présence du chien (la visite d'un éducateur validera ce point)
- Convenir d'une date d'arrivée du chien conjointement avec le service RH (planning d'activité de l'entreprise) et l'Association (arrivées programmées des chiots)
- Communiquer aux RH les dates prévisionnelles des réunions collectives et les absences pour rendez-vous avec l'éducateur
- Fournir l'assurance responsabilité civile à l'entreprise

CHSCT-DT

- Diffuser l'information et recenser les éventuelles objections (allergies par exemple)

Association Chiens Guides Gd SO - Aliénor Bordeaux

- Répondre aux questions de l'entreprise avant et pendant le projet
- Fournir le certificat national d'identification de chien guide en cours d'éducation
- Fournir la carte de famille d'accueil de chien guide

DRH

- Donner son accord
- Prévenir la sécurité, le restaurant d'entreprise et tout le personnel jugé nécessaire
- Déclarer aux assurances la présence du chien sur le site

Référents handicap / santé / communication

- Communiquer sur le sujet
- Mener des actions de sensibilisation (possibilité)